

DATE : ... - 8 DEC. 2004
 ... 13 DEC. 2004



Pour le Président du Conseil Général
 et par délégation

Le Directeur Général Adjoint

Philippe JAMET

REÇU A LA PRÉFECTURE
 - 8 DEC. 2004

Pôle Solidarité
 Service Tarification
 des Etablissements Sociaux

Colmar, le

ARRETE

2004 - 00547
 du - 2 DEC. 2004

PSOL

portant dotation globale du service social gérontologique
 du pôle ILL et RHIN

- VU la convention de délégation du service social gérontologique du 1^{er} avril 2003 ;
- VU les propositions du budget prévisionnel 2004 de la Mutualité Sociale Agricole d'Alsace du 18 novembre 2003 ;
- VU le compte de résultat pour l'année 2003 établi par la Mutualité Sociale Agricole d'Alsace en date du 19 janvier 2004.

ARRETE

ARTICLE 1^{er} :

La dotation globale du service social gérontologique du pôle ILL et RHIN confié par délégation à la Mutualité Sociale Agricole d'Alsace est fixée, pour l'année 2004, à 50 325 €.

La différence entre la dotation 2004 versée et les dépenses réalisées en 2003 pour la part à la charge du Département, représente un excédent de 5 634,85 €. Cet excédent est à déduire de la dotation globale 2004 portant ainsi le montant à verser pour 2004 à 44 690,85 € arrondi à 44 691 €.

ARTICLE 2 :

Le Directeur Général des Services du Département et le Directeur Général Adjoint sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Pour copie conforme
 COLMAR, le 14 DEC. 2004
 Pour le Président par délégation
 Le Directeur
 Pour le Directeur
 Le Chef de Service

Signature

SOON DINTINGER
 Hôtel du Département 100, avenue d'Alsace BP 351 - 68006 Colmar Cedex
 Tél. 03 89 30 68 40 - Fax 03 89 21 72 81 - tarif.etab@cg68.fr

LE PRESIDENT
Signature

Charles BUTTNER